

31 juillet 2014 (12 h)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le 31 juillet 2014, à 12 h, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent Mme Michèle Massé et MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon, conseillers.

Sont également présents : la greffière, Me Isabelle François et le directeur général, monsieur Bertrand Déry.

2014-07-234 Congédiement / Dossier employé RH 2014-0005-0501

Considérant que le rapport du directeur général sous le numéro de dossier RH 2014-0005-0501, le tout sous réserves des dispositions visant la protection des renseignements personnels prévues à la Loi sur l'accès à l'information;

Considérant que l'employé a commis une faute grave dans l'exercice de ses fonctions le ou vers le 22 juin 2014, en subtilisant des biens appartenant à la Ville;

Considérant que l'employé a été rencontré le 18 juillet 2014 et qu'il admet avoir posé les gestes reprochés;

Après étude et considération;

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de procéder au congédiement de l'employé 0005-0501 en raison de la gravité du geste posé et des exigences de probité requises pour les fonctions demandées. Le congédiement est effectif dès maintenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-07-235 Permanence d'Yvon Roy au poste de journalier Aréna

Considérant que monsieur Yvon Roy a été embauché le 25 novembre 2013 au poste de journalier Aréna et que sa période de probation est maintenant terminée;

Considérant que le directeur des loisirs est satisfait du travail accompli par monsieur Roy depuis son embauche et recommande sa permanence;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accorder la permanence à monsieur Yvon Roy au poste de journalier Aréna au service des loisirs, effective depuis le 25 mai 2014 avec tous les avantages rattachés à ce poste col bleu, temps plein.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31 juillet 2014 (12 h)

2014-07-236 Appui à Handi-Bus / Dénonciation des coupures gouvernementales

Considérant que l'organisme Handi-Bus offre un service de transport adapté aux personnes handicapées sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que des coupures au transport adapté ont été annoncées lors du dernier budget provincial le 4 juin dernier;

Considérant que ces coupures peuvent remettre en cause le service offert à une clientèle démunie et vulnérable;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'appuyer l'organisme Handi-Bus en dénonçant et contestant les coupures opérées dans le transport adapté;

Il est également résolu de transmettre au ministre des Transports la présente résolution pour qu'un engagement ferme soit pris afin de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre aux besoins des utilisateurs du transport adapté et des organismes de transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2014-07-235.

Micheline Quilès
Trésorière